YLEA®

Panneau affichage établissement sous vidéoprotection

Référence : 08826



Achetez **votre panneau site sous vidéoprotection** au meilleur tarif !

Mettre en place une caméra donne des **obligations d'informations** à vos visiteurs et à votre voisinage.

Dans le cadre de la **protection des personnes physiques** à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le rappel à la loi doit être obligatoirement affiché et à la vue de tous.

Que votre caméra soit réelle ou factice, l'obligation d'informer est impérative et est complémentaire de **registre de vidéoprotection**.

La réduction des risques d'intrusions, de vols, de dégradations sera facilitée par le risque d'être filmé et identifié.

Conformité : Loi 2004-801 du 06/08/5004 et modifiant la Loi 78-17 du 06/01/1978.

Caractéristiques :

- Dimensions : 210 x 75mm.
- Support : PVC.

? Découvrez notre **équipement complet pour CQP**, l'élément essentiel pour toute formation SSIAP ou CQP.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.